

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLE DE ST-PAMPHILE
MRC DE L'ISLET**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 13 janvier 2026 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette et Karine Godbout, MM. Sébastien Thibault, Louis-Georges Bérubé, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

1. MOT DE BIENVENUE

M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux citoyens présents et en visionnement sur le canal communautaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

2026-001

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2025 ET DE SON



N° de résolution
ou annotation

2026-003

2026-004

2026-005

2026-006

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 décembre 2025 et de son ajournement du 15 décembre 2025 soient par la présente acceptés et signés séances tenantes par le maire et la directrice générale greffière-trésorière présente à l'assemblée en cours.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise.

5. ADMINISTRATION ET RÈGLEMENTS

5.1. DÉPÔT DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le document explicatif du budget 2026 qui sera expédié aux citoyens à même l'enveloppe des comptes de taxes soit déposé. Ledit document sera disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité et au bureau de cette dernière.

5.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT #2026-001 POURVOYANT L'IMPOSITION DES TAXES 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville de St-Pamphile est régie par la *Loi des Cités et Villes du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par résolution des prévisions budgétaires pour l'année 2026 le 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil du 8 décembre 2025 par la conseillère Francine Couette;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil du 8 décembre 2025 par la conseillère Francine Couette;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le règlement #2026-001 pourvoyant à l'imposition des taxes 2026 soit adopté;

QUE ledit règlement soit disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité et au bureau de cette dernière.

5.3. EXAMEN DE L'ÉTAT DES RÔLES D'ÉVALUATION DONT L'ÉQUILIBRATION EST FACULTATIVE - FQM

Le point sera remis à la prochaine séance, puisqu'un membre de la FQM viendra expliquer la mise à jour du rôle d'évaluation.

5.4. RENOUELEMENT ADHÉSION ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis-Georges Bérubé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec soit renouvelée pour l'année 2026 pour la directrice générale greffière-trésorière, Mme Alexandra Dupont, incluant l'assurance, au coût total de 1 218.22\$ taxes incluses.

5.5. CONFIRMATION D'EMPLOI – BAR DE L'ARÉNA

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'emploi de Madame Élise Chouinard soit confirmé à titre d'employée au bar de l'aréna;



2026-007

N° de résolution
ou annotation

2026-008

2026-009

QUE l'emploi soit considéré dans la catégorie des postes temporaires saisonniers / contractuels de la politique salariale en vigueur.

5.6. NOMINATION – GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE, selon l'article 112 de la Loi sur les cités et villes, le conseil désigne Mme Mélina Avoine à titre de Greffière-trésorière adjointe, qui pourra exercer les fonctions de la Greffière-trésorière de la municipalité en cas d'absence ou de vacances de cette dernière;

QUE cette nomination libère Madame Joëlle Vitalis de cette fonction.

5.7. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ENSEIGNE NUMÉRIQUE ENTRÉE NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour faire l'acquisition d'une enseigne numérique pour remplacer celle de l'entrée Nord de la municipalité;

QUE la municipalité ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des offres reçues.

5.8. SOUTIEN À LA MRC – FUTURES POLITIQUES DE MAINTIEN ET DE FERMETURE DES ÉCOLES

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire de la Côte-du-Sud (CSSCS) a rendu public, en octobre 2025, un projet de Politique de maintien et de fermeture des écoles et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet, conjointement avec la MRC de Montmagny, a déposé un mémoire dans le cadre de la consultation publique afin de faire valoir les enjeux territoriaux, sociaux, et socioéconomiques liés au maintien des écoles en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet de politique soulève plusieurs préoccupations, notamment quant au processus de consultation, à l'absence de balises chiffrées, à la disparition du concept de transition, à l'élimination de la reconnaissance de la dernière école du village et à la réduction de la participation du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE les écoles jouent un rôle structurant essentiel dans la vitalité, l'attractivité et le développement durable des communautés rurales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil demande au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de réviser son projet de politique afin d'y intégrer les recommandations formulées dans le mémoire, notamment en matière de gouvernance, de transparence, de reconnaissance des réalités territoriales et de partenariat avec le milieu municipal;

QUE la présente résolution soit transmise :

- à Mme Rachel Bégin, directrice générale du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;
- à Mme Sonia Lebel, ministre de l'Éducation;



N° de résolution
ou annotation

2026-010

- à M. Mathieu Rivest, député de Côte-du-Sud;
- aux directions générales des municipalités locales du territoire de la MRC de L'Islet.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. DEMANDE À LA MRC – RÉVISION DE L'ENTENTE DE COLLABORATION DANS LES SITUATIONS D'INSALUBRITÉ MORBIDE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pamphile est signataire de l'Entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide conclue entre le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches, les quatorze (14) municipalités de la MRC de L'Islet, la MRC de L'Islet et la Sûreté du Québec ;

ATTENDU QUE cette entente vise à encadrer les interventions des différents partenaires concernés afin d'assurer une prise en charge efficace, cohérente et sécuritaire des situations d'insalubrité morbide sur le territoire ;

ATTENDU QUE plusieurs situations vécues sur le territoire présentent également des problématiques d'accumulation compulsive, lesquelles ne correspondent pas toujours strictement à une situation d'insalubrité morbide, mais nécessitent néanmoins une intervention concertée et structurée ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pamphile a récemment eu à gérer un cas d'accumulation compulsive sur son territoire ;

ATTENDU QUE lors de cette intervention, la municipalité a constaté que les rôles et responsabilités des différentes parties impliquées ne sont pas suffisamment clairs ;

ATTENDU QUE l'application du schéma d'intervention prévu à l'entente s'est avérée peu optimale dans le contexte vécu ;

ATTENDU QUE cette situation a engendré des incertitudes quant aux responsabilités opérationnelles et administratives ;

ATTENDU QU'il apparaît nécessaire de revoir et d'actualiser l'Entente de collaboration afin de mieux définir les rôles, d'améliorer la coordination des interventions et d'assurer une application efficace et uniforme du schéma d'intervention, tout en élargissant son champ d'application aux situations d'accumulation compulsive ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pamphile demande officiellement à la MRC de L'Islet de procéder, en collaboration avec l'ensemble des parties signataires, à une révision de l'Entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide ;

QUE cette révision vise notamment à :

- clarifier les rôles et responsabilités respectifs de la MRC, des municipalités et des autres partenaires impliqués, tant pour les situations d'insalubrité morbide que pour celles d'accumulation compulsive ;
- revoir le schéma d'intervention afin d'en assurer le respect et l'efficacité sur le terrain ;
- améliorer les mécanismes de coordination, de communication et de prise de décision lors des interventions ;

QUE la Municipalité de Saint-Pamphile se rende disponible pour participer aux travaux de révision afin de contribuer à l'amélioration de l'entente.



N° de résolution
ou annotation

2026-011

7. TRANSPORTS
7.1. RÉPONSE DU MTQ – DEMANDE DE RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES PLUVIALES SUR LA RUE PRINCIPALE

Monsieur le maire fait part à la population de la communication reçue du MTQ considérant la demande de réalisation des travaux de réfections des conduites pluviales sur la rue Principale.

7.2. PROGRAMME DE SOUTIEN DU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) VOLET 1 – AIDE FINANCIÈRE 2025-2027

Monsieur le maire fait part à la population de la confirmation d'octroi d'une aide financière au Transport Adapté L'Islet-Sud, dans le cadre du programme de soutien du transport adapté (PSTA) Volet 1, dont la municipalité est mandataire.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION #2 – TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Ancil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9.1. DÉPÔT DU BUDGET 2026 - OHKL

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le budget 2026 de l'OHKL soit accepté, représentant ainsi :

2026-012



N° de résolution
ou annotation

2026-013

- des revenus de 119 410\$;
- des dépenses de 114 118\$;
- créant ainsi un surplus prévu de 5 292\$ et une participation financière de la municipalité à raison de 10%, soit un montant en surplus prévu de 529\$.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. CONTRIBUTION AUX ORGANISMES 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis-Georges Bérubé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les contributions aux organismes mentionnées ci-dessous soient par la présente versées pour l'année 2026 :

Nom de l'organisme	Régulière	Loyer	Total
ABC des Hauts-Plateaux	2 268.50\$	0\$	2 268.50\$
Bénévoles sans frontière	2 369\$	998\$	3 367\$
Centre culturel Godend'Art	1 777\$	0\$	1 777\$
Cercle des Fermières	4 146\$	0\$	4 146\$
Chevaliers de Colomb	2 143.56\$	0\$	2 143.56\$
Club Âge d'Or St-Pamphile	2 038.50\$	0\$	2 038.50\$
Club de golf St-Pamphile	4 146\$	0\$	4 146\$
Coopérative de solidarité			
L'Islet-Sud en forme	3 671\$	0\$	3 671\$
Habitations St-Pamphile	4 146\$	0\$	4 146\$
Hop! La vie! Du Sud de L'Islet	2 843\$	0\$	2 843\$
Maison de la Famille	3 317\$	0\$	3 317\$
Maison des Jeunes	2 843\$	0\$	2 843\$
Total	35 708.56\$	998\$	36 706.56\$

2026-014

10.2. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PROJET PUMPTRACK

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile retienne l'offre de services professionnelle de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'accompagnement pour un appel d'offres de conception et d'aménagement d'un pumptrack ;

QUE la municipalité de Saint-Pamphile autorise la Directrice générale à effectuer les dépenses relatives à cet accompagnement ;

QUE la FQM estime cet accompagnement à environ 14 000\$, facturant ainsi les heures réelles travaillées.

11. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

11.1. RAPPORT SUR LES PERMIS

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis-Georges Bérubé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

Yanick Pelletier	225-227, rang des Moreau
Maison des Jeunes	195, rue St-Pierre
Dominique Brochu	4, rue Leblanc

11.2. NON-RENOUVELLEMENT DE MANDAT SUR LE COMITÉ HORIZON – DANIEL BLANCHET

Madame Francine Couette fait part à la population de la lettre de non-renouvellement de mandat au Comité Horizon de M. Daniel Blanchet, étant un erratum de la raison de départ stipulé sur la résolution 2025-293.

11.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT # 5 866 978

2026-015



N° de résolution
ou annotation

2026-017

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot # 5 866 978 ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige un frontage de 50 mètres pour toute construction ;

ATTENDU QUE le lot # 5 866 978 a un frontage de 28.18 mètres ;

ATTENDU QUE les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme ont étudié la demande et recommandent au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis-Georges Bérubé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité accepte la demande de dérogation mineure pour le lot # 5 866 978.

12. FINANCES

12.1. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Ancil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les comptes apparaissant au journal des achats du mois de décembre 2025 au montant de 232 189.32\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.


Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

2026-018

12.2. DÉPENSES SUR VISA – NOVEMBRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les achats sur la carte de crédit pour le mois de novembre 2025 au montant de 1 410.04\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.


Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

2026-019

12.3. DÉPENSES SUR VISA - DÉCEMBRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les achats sur la carte de crédit pour le mois de décembre 2025 au montant de 4 117.71\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.


Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

2026-020

13. CORRESPONDANCES

13.1. DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT – SOIRÉE GLACÉE

ATTENDU QUE les élèves de 6^e année de l'école primaire St-Joseph organisent la « Soirée glacée » au profit de la patinoire de l'école;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les élèves souhaitent organiser cette soirée en partenariat avec la municipalité de Saint-Pamphile;

ATTENDU QUE l'organisation souhaite réitérer l'événement à l'aréna de Saint-Pamphile;

ATTENDU QUE la municipalité détient des infrastructures et de l'équipement pouvant être utile à la tenue de cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité accepte le prêt du foyer extérieur, des flambeaux, des tripes, etc.;

QUE la municipalité mette à la disposition de l'organisation la motoneige des sentiers, conditionnellement à ce que celle-ci soit conduite par un employé de la municipalité;

QUE la municipalité reçoive les demandes supplémentaires de matériel et juge la possibilité de prêt de ce dernier;

QUE la municipalité accepte le prêt de l'aréna pour les différentes activités;

QUE la municipalité accepte que la circulation soit bloquée sur une partie de la rue St-Pierre;

QUE la municipalité accepte de remettre les profits générés par cette soirée à l'École primaire St-Joseph pour aider à l'entretien de leur patinoire extérieure.

13.2. INVITATION – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTMAGNY

2026-021

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité participe au souper-bénéfice de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny qui aura lieu le samedi 7 février 2026 à Montmagny, à raison de 4 participants, au coût de 135\$ par personne, et que les frais inhérents soient autorisés.

13.3. DEMANDE DE DON – SOUPER DES ROIS 2026

2026-022

ATTENDU QUE le conseil de Fabrique de St-Adalbert organise le traditionnel Souper des Rois, qui aura lieu le 17 janvier 2026 à la salle municipale de Saint-Adalbert;

ATTENDU QUE ce dernier a déposé à la municipalité une demande de dons, en argent, en matériel ou en bon d'achat;

ATTENDU QUE la municipalité préfère participer à l'événement plutôt que d'offrir un don;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile participe au Souper des Rois qui aura lieu le samedi 17 janvier 2026 à St-Adalbert, à raison de 2 participants, au coût de 25\$ par personne, et que les frais inhérents soient autorisés.

13.4. INVITATION À LA 23^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF « COUP DE CŒUR » AU PROFIT DE LA FONDATION DES SERVICES DE SANTÉ DE LA MRC DE L'ISLET



N° de résolution
ou annotation

2026-024

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile participe financièrement à la 23^e édition du Tournoi de Golf « Coup de cœur » au profit de la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet en tant que partenaire « Collaborateur » à raison de 250\$.

13.5. DEMANDE DE COMMANDITE – HABITS IMPERMÉABLES POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE ST-JOSEPH

ATTENDU QUE les élèves de la maternelle de l'école primaire St-Joseph commencent leur journée en allant dans la forêt, et ce, depuis maintenant 9 ans;

ATTENDU QUE cette pratique a de nombreux objectifs pédagogiques et vise aussi à développer de saines habitudes de vie chez nos futurs citoyens;

ATTENDU QUE le but de cette activité est également de faire prendre conscience aux enfants de l'importance de la forêt, de sa faune et sa flore, qu'ils la respectent et qu'ils aient envie de la visiter, étant des valeurs chères à notre communauté;

ATTENDU QUE cette activité a lieu tous les matins, excepté les jours de pluie où les enfants ne sont pas habillés pour le faire confortablement;

ATTENDU QUE l'école primaire St-Joseph accueille des enfants issus de famille défavorisées, et souhaite que tous les enfants aient une chance égale de profiter du plein-air, beau-temps, mauvais temps;

ATTENDU QUE l'école primaire St-Joseph souhaite faire l'acquisition d'une trentaine d'ensembles imperméables et durables, afin de les prêter aux enfants;

ATTENDU QUE l'acquisition de ces ensembles s'élève à environ 1 800\$;

ATTENDU QUE la Fondation Monique Fitz-Back a accordé un don de 500\$ pour ledit projet;

ATTENDU QUE l'école primaire St-Joseph accueille les élèves de quatre municipalités, et que celles-ci se doivent d'être également sollicitées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile accepte de participer financièrement au projet d'achat d'ensembles imperméables et durables à raison de 500\$.

13.6. INVITATION – SOUPER DU 55^e CARNAVAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis-Georges Bérubé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile participe au souper du 55^e Carnaval de St-Marcel qui aura lieu le samedi 31 janvier 2026 à St-Marcel, à raison de 2 participants, au coût de 25\$ par personne, et que les frais inhérents soient autorisés.

13.7. DEMANDE D'APPUI – FESTIVAL DU BÛCHEUX

ATTENDU QUE le Festival du Bûcheux souhaite déposer un projet dans le cadre du Programme numérique en Tourisme Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le Festival du Bûcheux souhaite faire l'achat d'écrans numériques pour améliorer l'expérience-client du festivalier;

2026-025

2026-026



N° de résolution
ou annotation

2026-027

ATTENDU QUE les écrans serviront à l'affichage, de repères et d'aide-mémoire pour le festivalier;

ATTENDU QUE le projet permet au Festival du Bûcheux d'avoir une meilleure empreinte écologique, elles pourraient également avoir d'autres usages au courant de l'année;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité appuie le Festival du Bûcheux dans son projet d'achat d'écrans numériques.

14. TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Chacun des conseillers donne de l'information à la population à propos de leurs dossiers.

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la présente assemblée soit close. Il est 20 :33.


Marjo Leblanc, maire


Alexandra Dupont, Directrice générale